

DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES

AVIS n° 812 MAA/DAF.CAD

En application de l'article 22 de la délibération n° 90-126 AT du 13 décembre 1990, il est porté à la connaissance du public que la commune de Moorea-Maiao, dont les sections sont énumérés ci-après, est soumise à la conservation cadastrale, à savoir :

Sections de Haapiti : HA, HB, HC, HD, HE, HH, HI, HN, HO, HP, HR, HS, HT, HV, HW, HX, HY, HZ, KA, KB, KC, KD, KE, KH, KI ;

Sections de Afareaitu : AL, AK, AN, AM, AS, AT.

Les terres situées dans ces zones devront être identifiées dans les actes qui les concernent par les références du nouveau cadastre (commune, section, numéro de parcelle, nom de la terre, surface).

Fait à Papeete, le 29 mars 2000.
*Le ministre des affaires foncières,
de l'aménagement du territoire
et de l'urbanisme,
Gaston TONG SANG.*

**CURATELLE AUX SUCCESSIONS
ET BIENS VACANTS**

AVIS n° 1179 DAF.REC-HYP

Il est donné avis de recherche des héritiers de MM. Mihitua Tauria a Airima, Mato Tauiroa a Airima, Teupoo a Airima, Mmes Tautahaa a Airima, Terihoaiaiterai a Airima, MM. Atio a Airima, Tetua a Airima, Tsióng Man Tsing n° 1371, décédé à Pukarua le 18 août 1943, Fau Si Wei n° 3604, Aliéné a Hareuta, Tehahe a Teehu, décédé à Afareaitu le 4 janvier 1901, Puaioru a Maitihe, Ravatua a Temahu, Huauri a Mara, Mme Vahineiti a Tunoa, MM. Paul Pietri, né le 14 octobre 1920, Tiaki Pahoto, Huruhuru Hutia, Mmes Mareta Tetuanui Tuatahi épouse Ope, Teroro a Haoa, MM. Piritua Tehei, Etienne Fanaura, Taruia Tuarere, Mmes Terorotuarii Poutea, Pirake Tuao, Tepoe Amo, MM. Maave Amo, Tehavaru Amo, Mmes Tevahinetuihau Fariua, Mahei Tefau, MM. Mapue Tahua, Tane Tatarapu, Tahua Tahua, Roo Tero Temati, lesquels sont invités à se faire connaître à la direction des affaires foncières (division de la recette-conservation des hypothèques) "fare Haamanaraa" à Fare Ute.

Fait à Papeete, le 29 mars 2000.
*Le curateur aux successions
et biens vacants,
Louis PICARD.*

CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DES ILES AUSTRALES

**ETAT RECAPITULATIF
DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX IMMOBILIERS
DES ILES AUSTRALES
POUR LE MOIS DE JANVIER 2000**

COMMUNE DE RAIVAVAE

Travaux autorisés le 27 janvier 2000

PC n° 1-2000 MAA.CAU, Mme Tumarae Haurani épouse Tevaa, parcelle de la terre Atope, PVB 87 sise à Anatonu, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE RAPA

Travaux autorisés le 27 janvier 2000

PC n° 2-2000 MAA.CAU, M. Fareahu Teatu Ferdond, parcelle de la terre Kopagnii sise à Area, construction d'un fare M.T.R. 54 m2.

COMMUNE DE RIMATARA

Travaux autorisés le 27 janvier 2000

PC n° 3-2000 MAA.CAU, M. Opuu Tauraa, parcelle de la terre Terarani 1 PVB 156 sise à Amaru, construction d'une maison d'habitation ;

PC n° 8-2000, M. Manuel Tamatoofa, parcelle de la terre Teape 11 PVB 55 sise à Amaru, construction d'un fare M.T.R. 72 m2 (renouvellement).

COMMUNE DE TUBUAI

Travaux autorisés le 27 janvier 2000

PC n° 4-2000 MAA.CAU, Mme Mairau Désirée née Hauata, parcelle de la terre Teohai, lot 2C sise à Mataura, construction d'un fare M.T.R. 72 m2 ;

PC n° 5-2000, M. Viriamu Guytou Amosa, parcelle de la terre Moohara PVB 127 sise à Mataura, construction d'une maison d'habitation type F3 ;

PC n° 6-2000, Mme Tematahotoa épouse Tinomoe Loma, parcelle de la terre Murivai, lot n° 2 PVB 324 sise à Mataura, construction d'un fare M.T.R. 72 m2 ;

PC n° 7-2000, M. Teipoarii Adolphe, partie de la terre Matavahi 1 PVB 331 sise à Mataura, construction de 2 maisons d'habitation (2e prorogation de permis).